



## Dégradation cage d'escaliers

Par **Helpme87**, le **23/07/2020** à **23:00**

Bonjour,

Nous avons fait venir il y a quelques semaines du matériel pour la réfection de notre appartement. Nous avons payé quelques jeunes pour nous aider à monter ce matériel (planches de placo). Malheureusement, ils ont abimé à quelques endroits la cage d'escaliers. Etant de bonne foi, nous avons fait inclure dans nos travaux de l'appartement, les retouches de peinture pour remettre la cage d'escaliers propre (devis à 25.000 euros mais les retouches sont offertes par notre prestataire). Le syndic nous refuse notre devis et nous oblige à valider leur propre devis (devis à 1.200 euros) fait par une autre société. Ce devis surréaliste car il inclut de repeindre en 2 couches 3 étages, quel recours puis je avoir ?

En vous remerciant par avance.

Par **oyster**, le **25/07/2020** à **05:24**

Bonjour,

Le syndic ne connaît que le copro qui est responsable des dégats , libre à vous de voir avec l'assurance du "prestataire" en imposant une déclaration .

Le syndic ne peut accepter des retouches pour une raison d' esthétique sur trois étages .